
Adoption du décret, présenté par Barère, sur l'épuration de la Commune de Paris et du comité révolutionnaire de la section Marat, en annexe de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adoption du décret, présenté par Barère, sur l'épuration de la Commune de Paris et du comité révolutionnaire de la section Marat, en annexe de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 603;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20945_t1_0603_0000_17

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Dans quelques jours plusieurs d'entre eux seront punis.

Plus on examine, plus on découvre à quel point cette conspiration était dangereuse et étendue; elle était liée à la dissolution de tous les principes moraux et aux troubles religieux qu'on voulait exciter par la violence et par la prédication de l'athéisme. Déjà l'aristocratie a cherché à profiter de ce prétexte pour agiter quelques nouveaux brandons de guerre civile. C'est dans ces circonstances que l'on sent la sagesse et l'utilité du décret trop peu respecté que vous avez rendu pour prévenir les maux que nous avions prédits au temps où les Cloots, les Chaumette et les Hébert, et autres, commencèrent de leur autorité privée leur extravagante entreprise. Nous y appliquerons un remède encore plus efficace. Le comité s'occupe d'un vaste plan de régénération dont le résultat doit être de bannir à la fois de la république l'immoralité et les préjugés, la superstition et l'athéisme. Il faut, à quelque prix que ce soit, fonder la République sur les principes et sur les mœurs; si vous lui prêtez votre appui, il se dévouera pour accomplir ce grand besoin.

Le comité me charge de vous proposer l'approbation de l'épurement qu'il vient de faire dans le conseil général de la commune de Paris et dans le comité révolutionnaire de la section Marat (1).

L'approbation est décrétée (2).

41

Une députation de la commune de Landau présente une pétition par laquelle elle réclame contre les imputations faites à Dentzel, et qui ont motivé son arrestation. Elle atteste que ce représentant du peuple a toujours donné les preuves les plus éclatantes de l'énergie républicaine et révolutionnaire, et que son nom était devenu l'effroi des tyrans et de leurs esclaves.

LEGENDRE. Je ne connais Dentzel que comme mon collègue. Je ne préjuge rien sur les délits qui lui sont imputés. Je demande le renvoi de la pétition qu'on vient de présenter au comité de salut public, en l'invitant à faire son rapport dans le plus bref délai, afin que, si Dentzel est coupable, il soit puni, et que, s'il est innocent, il vienne reprendre sa place dans le sein de la Convention.

Le renvoi est décrété (3) pour en faire un prompt rapport (4).

(1) *Mon.*, XX, 94; *Débats*, n° 557, p. 168-69; *Audit. nat.*, n° 554; *Batave*, n° 409; *J. Perlet*, n° 555; *J. Sablier*, n° 1229; *J. Mont.*, n° 138; *M.U.*, XXXVIII, 175; *Ann. patr.*, n° 454; *C. Eg.*, n° 590; *F.S.P.*, n° 271; *J. univ.*, n° 1588; *C. univ.*, 11 germ.; *Mess. soir*, n° 590.

(2) Décret n° 8626, sans nom de rapporteur.

(3) *Mon.*, XX, 93; *J. Sablier*, n° 1228.

(4) *J. Perlet*, n° 555.

42

BARERE lit la note suivante :

Liste des prises annoncées par le courier du 9 et 10 germinal

« Trois bâtiments anglais, chargés de vin et autres marchandises, entrés à Brest le 4 germinal.

Trois prises entrées à Rochefort le 4 du courant ;

Savoir :

Un brick partant d'Angleterre, allant à Bilbao, avec un chargement de quinze futailles d'huile ;
Un *idem*, partant aussi d'Angleterre, et allant à Bilbao, chargé de cent quarante-une pièces d'huile propre à faire du savon et de la peinture.

Un navire expédié pour Bilbao, chargé de 40 barrils de farine, 1,780 quintaux de morue sèche, 209 barrils de riz, 28 caisses de sucre brut, 40 barrils de beurre salé, 20 tonneaux de cacao, 134 barriques d'huile de poisson, 43 barriques de goudron, et 5 futailles de cire.

Une prise entrée à Villefranche : un navire chargé de sucre, café, vins fins, cuirs, etc., pour Rome ».

Ces nouvelles sont entendues au milieu des applaudissemens (1).

43

Denis Delaye (2), cⁿ de la section de l'Unité, fait hommage à la Convention d'un ouvrage de sa composition, ayant pour titre : *Réflexions patriotiques sur les avantages de l'émulation*.

La Convention entend avec intérêt la lecture de quelques fragments de cet ouvrage, elle applaudit aux vues vraiment civiques qu'il renferme et aux principes qui y sont développés.

Il en sera fait mention honorable au bulletin et l'ouvrage sera examiné par le Comité d'instruction publique, auquel il est renvoyé.

Cet extrait sera inséré au bulletin et il en sera fait une mention honorable (3).

44

[*Le secrétaire de la Sté popul. de Chézy-sur-Marne, au présid. de la Conv.; s.d.*] (4).

« Citoyen président,

Je t'adresse un arrêté pris par la Société populaire de Chézy-sur-Marne, district d'Ega-

(1) *Débats*, n° 557, p. 169-70; *C. Eg.*, n° 591; *J. Mont.*, n° 138; *M.U.*, XXXVIII, 187; *J. Sablier*, n° 1228; *J. univ.*, n° 1588; *Batave*, n° 409; *Bⁱⁿ*, 10 germ.; *J. Perlet*, n° 555; *F.S.P.*, n° 271; *Audit. nat.*, n° 554; *Ann. patr.*, n° 454; *Mon.*, XX, 107; *Mess. soir*, n° 590.

(2) Ou Delage. Aucune mention dans *J. GUILLAUME, ouvr. cité*.

(3) *Débats*, n° 557, p. 161; *Bⁱⁿ*, 13 germ. (1^{er} suppl¹); *J. Sablier*, n° 1228; *M.U.*, XXXVIII, 247.

(4) *D XXXVIII 2, XVII. Bⁱⁿ*, 14 germ. (suppl¹); *J. Sablier*, n° 1228.